

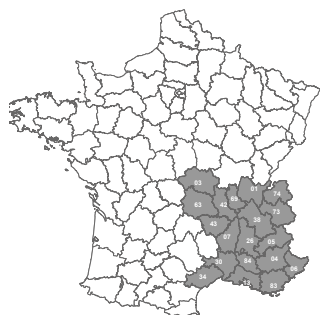


ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LE GROUPE KNAUF DONNE UNE NOUVELLE VIE AUX DÉCHETS DE PSE



Doc. Knauf

Knauf Circular® : un modèle d'économie circulaire vertueux avec la collecte et le recyclage du PSE.



Doc. Knauf

Les départements couverts
par la phase pilote de Knauf Circular®.

Alors que la loi sur l'économie circulaire a été votée le 21 janvier 2020 par l'Assemblée Nationale, le Groupe Knauf, leader mondial de la transformation du polystyrène expansé (PSE), donne une nouvelle vie aux chutes, emballages et calages en PSE grâce à son service dédié **Knauf Circular®**.

Initiative de collecte et de recyclage du PSE assurée par le Groupe Knauf pour ses marques Knauf, Knauf Industries, Isofox Isolation et Isofox Agromer, ce nouveau service est actuellement lancé en **phase pilote sur le quart Sud-Est de la France** et devrait se déployer ensuite sur la France entière.



CONTACT PRESSE

Schilling Communication
11, boulevard du Commandant Charcot - 17440 Aytré
Tél. 05 46 50 15 15 - Fax 05 46 50 15 19
agence.schilling@n-schilling.com - www.n-schilling.com

COMMUNIQUÉ ET VISUELS EN LIGNE

www.n-schilling.com

OU SUR DEMANDE

agence.schilling@n-schilling.com

KNAUF CIRCULAR® OU LES VERTUS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE APPLIQUÉES AU PSE ISSU DU BÂTIMENT ET DES EMBALLAGES

Le service Knauf Circular® est proposé par Knauf à tous les professionnels, industriels de tous secteurs (agroalimentaire, biens de consommation courante ou durable), distributeurs (négoce, GMS et GSB), entreprises du bâtiment ou déchetteries.

Ce service permet de récupérer, sur sites, leurs déchets propres de PSE (hors déconstruction), commercialisés ou non par Knauf, pour les introduire dans **une filière de collecte et de recyclage responsable, fiable, garante de la traçabilité des matériaux**. Cette solution valorise ces ressources en leur donnant une seconde vie, pour un véritable modèle d'économie circulaire vertueux.



Doc. Knauf

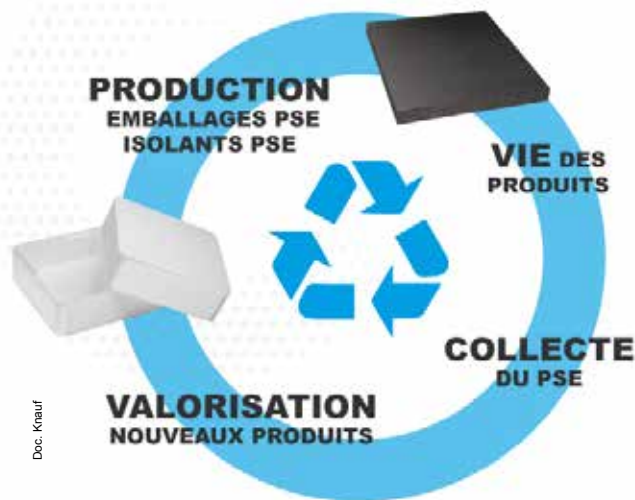
Le PSE, un matériau largement utilisé dans le secteur du Bâtiment.

En adhérant au service Knauf Circular®, les acteurs des filières utilisant le PSE préservent les ressources et luttent contre le gaspillage, en assurant la gestion durable des déchets de PSE. Mieux, ils luttent également contre l'enfouissement et les décharges sauvages. Faire appel au service Knauf Circular®, c'est aussi, pour les entreprises, s'assurer du respect de la réglementation sur l'économie circulaire. Pour accompagner les professionnels, Knauf a développé **un site Internet dédié à Knauf Circular® : www.knaufcircular.fr**



Doc. Knauf

L'INTÉGRATION DU PSE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE POLITIQUE TRANSVERSE À TOUTES LES INDUSTRIES



Doc. Knauf

Knauf Circular® : un service pour les acteurs du bâtiment

Avec le service Knauf Circular®, négoce et entreprises du bâtiment garantiront le recyclage de leurs déchets propres de PSE de chantiers et leur valorisation en de nouveaux produits.

Les négociants, vecteurs de massification des déchets de PSE des entreprises

Knauf a ainsi conçu un service simple, qui répond aux attentes des différents acteurs de la filière bâtiment, basé sur la convention Knauf Circular®. Grâce au service Knauf Circular®, les négociants en matériaux optimisent et massifient la collecte des déchets de PSE auprès de leurs propres clients. **Le négociant qui signe cette convention reçoit sur demande, des sacs de collecte d'une contenance de 1 m³.** Il y conditionne uniquement du PSE propre (chutes de panneaux isolants non issus de la déconstruction ou de rénovation, sans traces de colle ou de ciment). Puis, **par un simple appel au numéro vert Knauf Circular®, il planifie une date de collecte**, Knauf s'engageant sur une intervention dans les 10 jours pour un minimum de 20 sacs. Lors de la collecte, un bordereau signé va garantir la traçabilité du PSE récupéré puis acheminé ensuite vers un des sites autorisés de recyclage du PSE.



Doc. Knauf

Knauf Circular® : la souplesse d'un service de collecte possible aussi sur chantiers

Autre alternative proposée aux entreprises du bâtiment par Knauf Circular®, **la reprise directement sur chantiers**. Les entreprises de pose utilisatrices de produits à base de PSE peuvent souscrire une convention tripartite avec leur négociant et Knauf ou Isobox Isolation. Dans ce cas, le distributeur interviendra alors comme intermédiaire en délivrant à l'entreprise informations, modalités sur la prestation de service, sa tarification et la mise à disposition de sacs de collecte. Si les délais de collecte s'avèrent identiques (sous 10 jours), précisons que dans ce cas de figure, le minimum de sacs requis n'est que de 5 unités.

Ainsi, des entreprises de pose d'isolants PSE, en passant par les distributeurs, **chaque acteur de la filière peut participer à l'économie circulaire du PSE.**



Doc. Knauf



Knauf Circular® : un service également destiné aux industries et grandes surfaces (GMS et GSB)

Les grandes surfaces de distribution non-alimentaires ou alimentaires sont également susceptibles de signer la convention Knauf Circular® afin de bénéficier de services identiques. Il en va de même pour les entreprises de l'industrie et de l'agroalimentaire. La prestation de service payante Knauf Circular® consiste en la mise à disposition de sacs de 1 m³ de contenance (ou le cas échéant, d'un moyen de reprise plus conséquent). Une fois les sacs remplis, leur reprise est assurée sous 10 jours sur sites (entreprises, points de regroupement...) pour un minima de 20 sacs de PSE propre (ou rincé dans le cas d'emballages de produits de la mer usagés). La traçabilité des déchets est assurée par la remise d'un bordereau de collecte des déchets. Ces déchets sont valorisés en de nouveaux produits par l'usine autorisée de recyclage la plus proche.

Le service Knauf Circular® s'adresse aussi aux déchetteries

Par l'adhésion au programme Knauf Circular®, les déchetteries s'assurent du recyclage de leur gisement de déchets de PSE. Sur le même principe, et selon le volume du gisement à traiter, Knauf Circular® collecte le PSE auprès de la déchetterie pour le faire recycler par un site habilité.



Rappelons que **le Groupe Knauf s'est engagé depuis plusieurs années dans le recyclage du PSE**. Ainsi, dès 2012, les fabricants d'isolants en polystyrène expansé (PSE) ont signé une charte de gestion des déchets issus de leurs produits. En 2019, ils franchissent une nouvelle étape en faveur du recyclage, en signant un engagement volontaire avec un objectif fort : **recycler 2500 tonnes d'isolants en PSE en 2025**.

Knauf, fabricant de solutions d'isolation thermique et phonique, met son expertise à disposition des professionnels afin de leur proposer une offre complète dont l'excellence technique, les qualités sanitaires et les performances sont régulièrement contrôlées et certifiées. Producteur de plaques de plâtre, de panneaux en polystyrène, polyuréthane ou laine de bois, Knauf propose une gamme de produits innovante, en phase avec les évolutions du secteur de la construction et répondant aux enjeux du bâtiment (protection incendie, réglementation thermique, performance énergétique, ...).

La division **Knauf Industries** (Isobox Isolation / Isobox Agromer) est leader mondial dans la fabrication d'emballages, de produits d'isolation et de pièces techniques en polystyrène expansé et possède notamment 19 usines en France. **Knauf Industries** intervient sur les marchés de l'agroalimentaire, l'habitat, l'industrie, l'automobile, l'électroménager et la santé, avec une offre diversifiée de produits standards et sur-mesure.



Pour la filière emballages, **Knauf Industries** est quant à elle membre d'Elipso, association des entreprises de l'emballage plastique fortement impliquée dans une dynamique d'économie circulaire. À ce titre, dans le cadre de la FREC, **Knauf Industries** s'est engagée officiellement en juillet 2018, vis-à-vis des Ministères et des autorités françaises, à **réincorporer 4000 tonnes par an de polystyrène expansé recyclé** dans ses calages industriels et emballages de manutention, et ce d'ici 2023.